

E 1001(-)1000/6/113
[DoDiS-16053]

Le Chef du Département politique, M. Petitpierre, au Conseil fédéral

ESSAI DE DÉFINITION D'UNE POLITIQUE
DANS LE DOMAINE DE LA COLLABORATION SCIENTIFIQUE FUTURE

P

Berne, 29 août 1960

Le Département des Finances ayant fait des réserves au sujet de notre participation à la recherche spatiale, le Département politique a essayé de définir une politique à suivre dans le domaine de la collaboration scientifique future.

I

Quels sont les traits qui marquent principalement la recherche scientifique d'aujourd'hui?

- L'accélération du rythme des découvertes. Il suffirait de citer les découvertes de la science atomique et celles de l'espace; il y a seulement trois ans que le premier sputnik a été lancé.
- La multiplication et l'élargissement des domaines de la recherche.



- La spécialisation toujours plus poussée des diverses disciplines.
- L'application rapide et souvent très directe des découvertes à la technique et à l'industrie; les progrès économiques se trouvent ainsi de plus en plus étroitement liés au progrès scientifique.
- Les ressources élevées en hommes et en matériel qu'exige l'effort des savants qui ne peuvent plus, comme leurs prédécesseurs, poursuivre leurs expériences dans des laboratoires personnels ou même dans ceux des universités. En conséquence, l'intervention de l'Etat sous des formes diverses est devenue un facteur inéluctable.
- Les ressources individuelles d'un Etat pour certaines entreprises particulièrement coûteuses ne suffisent pas non plus; la mise en commun des apports de plusieurs nations s'impose alors.
- L'importance militaire de l'activité scientifique a conduit les Grandes Puissances à vouer une attention particulière à l'exploitation des travaux à des fins non pacifiques. Il s'ensuit que ces Etats peuvent estimer avoir intérêt à entreprendre leurs efforts en commun plutôt dans le cadre d'alliances politiques ou militaires; nombre de savants se trouvent ainsi mobilisés dans le conflit Est-Ouest,
- Des organisations à caractère politico-économique, telles que les Communautés¹, cherchent également à étendre leur coopération à des domaines scientifiques.

Nous voyons donc, d'une part, l'accroissement des incidences de la recherche scientifique sur le développement technique, économique, militaire et politique, d'autre part, vu l'importance des ressources devant être mises en œuvre, la nécessité d'une collaboration intergouvernementale.

II

L'importance grandissante de la recherche scientifique est telle qu'on peut soutenir que l'indépendance économique – et politique – d'un Etat pourra en dépendre de plus en plus. Pour cette raison, elle rend impératives sur le plan interne la coordination et sur le plan externe la coopération. Une telle évolution place des pays comme le nôtre, qui n'appartiennent ni à un bloc ni à un autre, devant le problème de trouver un cadre approprié à une coopération conforme à nos institutions et correspondant à nos intérêts.

Les dix à quinze dernières années pendant lesquelles la coopération internationale dans le secteur scientifique s'est beaucoup développée, nous fournissent des précédents qui peuvent nous servir à dégager une ligne de conduite pour l'avenir.

Nous avons vu notamment la création d'entreprises communes de l'Agence européenne de l'énergie nucléaire de l'OECE (Halder, Eurochemic et Dragon), du CERN, de l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne, de l'EURATOM, de l'UNESCO, de la CEE, et suivi leurs efforts dans le domaine scientifique.

A la lumière de ces expériences, nous avons remarqué que, sur le plan scientifique et technique, la collaboration internationale, lorsqu'elle s'exerce

1. *Il s'agit sans doute de la CEE et de l'Euratom.*

à l'échelle universelle, tend à devenir inefficace; elle se trouve entravée par la multiplicité et la variété des éléments composants. C'est, en effet, le cas de l'UNESCO, de l'AIEA; leurs résultats ne correspondent pas aux ressources matérielles et humaines dont elles disposent. On s'aperçoit dès lors que leur principale activité consiste à fournir une assistance technique aux pays sous-développés. Mais il est clair que des pays économiquement développés de l'Europe ne tirent pour ainsi dire aucun avantage pratique de ce genre de collaboration.

Sur le plan régional, les organisations européennes bénéficiant d'un terrain plus homogène peuvent donner de meilleurs résultats, mais c'est alors la structure de ces organisations qui doit retenir l'attention. Des organismes tels que la Commission économique pour l'Europe, embrassant un nombre trop vaste d'Etats aux régimes politiques divers, se trouvent également entravés dans leur activité. En revanche, des organisations exclusives à caractère supranational, comme les Communautés, de par leur nature ne permettent pas la participation de certains Etats.

Seuls les organismes tels que l'Agence européenne de l'énergie nucléaire de l'OECE et le CERN ont donné des résultats relativement satisfaisants.

C'est surtout l'exemple du CERN qui devrait retenir notre attention: non seulement le CERN a permis à treize Etats de collaborer fructueusement et rapidement, mais il a donné à l'Europe sa première et retentissante réussite sur le plan scientifique, dépassant celles des Etats-Unis d'Amérique et de l'URSS.

Ce succès lui a valu non seulement de jouer le rôle pour lequel il avait été créé², celui de laboratoire européen pour la recherche nucléaire, mais également de devenir le pôle d'attraction des savants du monde entier et le lieu de rencontre de l'Est et de l'Ouest (plus d'une centaine de savants russes et américains assistent annuellement aux symposiums organisés par le CERN).

C'est cette démonstration de la réussite du CERN qui nous a amenés à envisager une collaboration européenne pour la recherche spatiale sur le modèle de cette organisation³.

III

Nous avons vu, au cours des réunions destinées à jeter les premières bases d'une collaboration dans le domaine spatial, que des pays qui ont des vues concrètes et une volonté au sujet d'un certain mode de collaboration, ont des chances, sinon d'imposer leur façon de voir, du moins d'influencer celle des autres. Il pourrait être utile dès lors, aussitôt qu'une collaboration internationale dans le domaine scientifique apparaît nécessaire, de prendre l'initiative et de chercher à l'organiser selon nos principes.

Nous pensons que de telles initiatives prises par notre pays pourraient être bien reçues et auraient plus de chance d'être suivies que si elles émanaient de pays qui n'ont pas l'avantage, comme le nôtre, de suivre une politique de neutralité.

2. Sur la création et les débuts du CERN, cf. *DDS*, vol. 19, Nos 35 et 77.

3. Sur les débuts de la recherche spatiale en Suisse, cf. E 2003(A)1971/44/94.

Nous voyons de multiples avantages à organiser la collaboration future de l'Europe sur le plan scientifique de la manière proposée. En effet, les mérites d'une collaboration européenne dans le secteur scientifique, – voire une intégration scientifique de l'Europe – sont évidents:

Pour les branches nouvelles, il est plus facile de créer une telle coopération que dans des secteurs où les pays ont eu le temps de s'organiser sur une base nationale.

D'autre part, la recherche scientifique, dont souvent il est difficile de prévoir l'utilité pratique ou bien définie, échappe plus qu'une autre aux préoccupations concurrentielles.

La collaboration des Etats européens sur le modèle du CERN pourrait exercer une action analogue, en tant qu'elle serait à même de démontrer le caractère non politique et non militaire de cette collaboration et d'agir comme élément de rapprochement entre l'Est et l'Ouest.

Par ailleurs, loin d'être exclusive, elle permettrait à l'Europe de venir en aide d'une manière plus efficace et impartiale aux pays sous-développés par le moyen d'octroi de bourses, d'échanges d'informations, etc.

Ce genre de collaboration convient aux pays européens non avancés qui peuvent mieux y «camoufler» leur retard.

On peut aussi espérer que la recherche scientifique dans ce cadre européen, en donnant l'occasion notamment à des pays comme le nôtre d'exercer sur elle une certaine influence, évite les excès et s'achemine vers des buts conformes à nos conceptions humanitaires,

Au cours des négociations en vue de créer l'organisation pour la recherche spatiale, nous avons constaté que l'initiative prise par la Suisse dès le début des pourparlers lui a permis de jouer un rôle qui ne correspondait nullement à l'avancement des recherches spatiales dans notre pays. Le seul fait que nous ayons pris des initiatives en proposant certaines formules a retenu l'attention des autres Etats qui nous ont semblé être prêts à nous écouter et au besoin à se laisser guider. C'est la méthode que nous pourrions suivre à l'avenir. Il serait nécessaire que, si nous l'adoptions, nous fassions connaître nos vues au Fonds national suisse pour la recherche scientifique, à nos savants en général, pour que, aussitôt qu'une collaboration s'avère indispensable dans un domaine scientifique, nous puissions tenter de coordonner les efforts des Etats européens dans le sens indiqué.

Ainsi, nous pourrions espérer contribuer au redressement de l'Europe, au rehaussement de son prestige, sans que pour cela les autres parties du monde puissent y voir des visées qui leur seraient hostiles.

Le Département politique a dès lors l'honneur de proposer que le Conseil fédéral procède à un échange de vues sur ce problème et arrête une ligne de conduite à l'intention des départements intéressés⁴.

4. La proposition du Département politique est acceptée par le Conseil fédéral dans sa séance du 6 septembre 1960, cf. PVCF N° 1490, E 1004.1(-)1000/9/641.1.